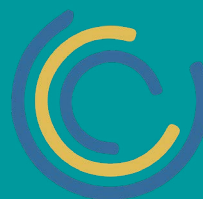


L'INITIATIVE RESPONSABLE DU MOIS DE MAI !



Ce mois-ci nous souhaitons mettre en avant le **Groupe Orpea**, leader européen de la prise en charge de la dépendance sous différentes formes : bien vieillir, rééducation et soins psychiatriques. Il affiche un niveau de performance ESG élevé sur la campagne Gaïa Rating 2017 (80/100).

Le Groupe obtient de bons résultats en matière de gouvernance et déploie des efforts importants en matière de formalisation de sa politique RSE et de sa démarche de lutte contre la corruption. Ainsi, les **enjeux RSE font l'objet d'une responsabilité dédiée depuis 2015**, tandis que son code de conduite comporte une dimension pratique. De fait, il inclut 9 principes pertinents au regard de son secteur d'activité et détaillés avec des cas pratiques et des « do's and don'ts », afin d'optimiser son application par les collaborateurs.

Orpea présente également des **garanties satisfaisantes sur le volet social**. Le Groupe communique abondamment sur les enjeux RH propres à son secteur (formation, gestion des risques psycho-sociaux). Il convient néanmoins de noter, qu'il ne communique pas de ratio sur le nombre d'ETP soignant par lit, ce qui apparaît problématique dans le contexte actuel.

En effet, les conditions de travail et de soins dans les EHPAD font l'objet de contestations sociales (grèves des soignants en mars et janvier 2018, y compris au sein d'Orpea) et d'une attention accrue de la part des pouvoirs publics (Plan Buzyn de mai 2018).

Finalement, Orpea affiche un **très bon niveau de performance sur le plan environnemental (88/10 en 2017)**. Le Groupe rapporte ses consommations de façon détaillée et a mis en place une politique incluant l'ensemble de ses métiers de la construction des résidences à leur entretien en passant par les enjeux relatifs aux activités de soin. Afin de formaliser sa démarche et d'harmoniser les pratiques environnementales au sein des établissements, un plan d'actions a été défini, permettant une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 7 % à périmètre constant entre 2012 et 2015 sur le périmètre France (supérieure à l'objectif de 5 % fixé par le Groupe).

Ce document a un caractère informatif et non contractuel, il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des FCP. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant Talence Gestion reste à votre disposition. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées) vous sont communiquées à titre purement indicatif sur la base de sources dignes de foi à la date d'établissement du document, et peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis et ne constituent en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou gérant afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Tout investissement doit se faire après avoir pris connaissance des risques et frais présentés dans le DICI/prospectus du fonds en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion. Les fonds Talence Gestion présentés dans ce document sont de droit français, ils relèvent de la directive 2009/65/CE (dite UCITS IV) et sont autorisés à la commercialisation en France, et ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons ne bénéficiant pas de garantie et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.